

Code de spécialité : **F.L.F02.S02.03**

Codifications des professions disponibles pour cette spécialité

J 1101, J 1102, J 1103, J 1302, O 1202, O 1301, O 1401, O 1402

Fiche technique de la spécialité : **Linguistique générale**

Niveau : Licence

Domaine : Langue et littérature arabes

Filière : Etudes linguistiques

Spécialité : Linguistique générale

1- Localisation de la formation

Faculté : Langue, Littérature Arabe et Arts

Département : Langue et littérature arabes

Références de l'arrêté d'habilitation du diplôme à préparer : Arrêté N° 1003 du 13/10/2015

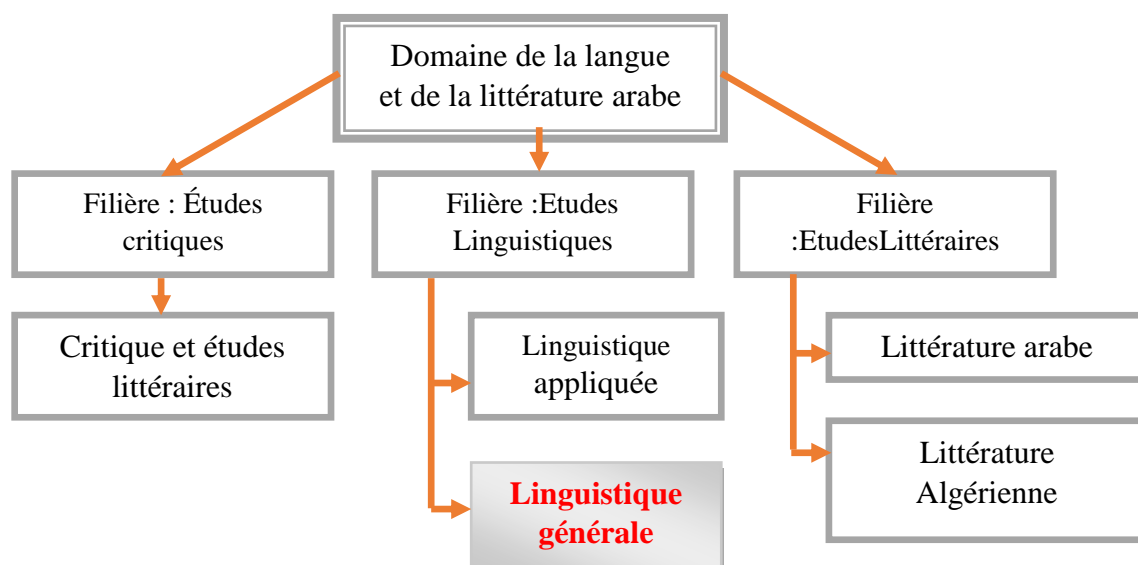
2 - Partenaires extérieurs :

Partenaires d'autres institutions universitaires : Laboratoire de l'Encyclopédie Algérienne, Laboratoire de Poétique, Laboratoire de Recherche en Patrimoine Intellectuel et Littéraire en Algérie, Laboratoire de l'Imaginaire Oral entre civilisation orale d'une part et civilisation de l'écriture et de l'image d'autre part.

Institutions et autres partenaires sociaux et économiques : Education Nationale, Presse Nationale, Justice.

Partenaires internationaux étrangers : /

3- Organisation générale de la formation : position du projet :



4 - Contexte de la formation

- Cette formation assure essentiellement à l'étudiant un suivi scientifique et cognitif pour le préparer à entrer dans le monde du travail, et qu'il soit capable d'acquérir les connaissances qui le qualifient pour être un bon cadre.
- L'étudiant apprend tout le contenu de la langue, de la littérature arabe et des hadiths, en mettant l'accent sur les différentes théories cognitives adoptées par les approches linguistiques et littéraires. Il bénéficie des connaissances fournies par les méthodes linguistiques et dont le chercheur a besoin dans le domaine de Langue et littérature arabes.
- Cette formation vise également à préparer un étudiant/chercheur qualifié, sur le plan intellectuel et scientifique, pour parvenir à surfer sur l'univers de l'information/connaissances, la communication et les technologies nouvelles (programmation, internet, ordinateur...etc) pour un éventuel apprentissage en vue de recherches futures au niveau de la maîtrise et du doctorat.

5- Objectifs de la formation

Cette formation vise à approfondir les connaissances littéraires chez les étudiants de la langue et Littérature arabes..L'accent est mis sur le renforcement des capacités de communication et de rapportage de la même manière que les techniques de réflexion, de compréhension et de recherche scientifique sont prises en charge. Ainsi, les objectifs de cette formation sont :

- Former des chercheurs possédant des connaissances et des compétences littéraires et critiques les qualifiant pour pratiquer l'étude, l'analyse et la critique. Exploiter cela dans la pratique de l'enseignement de la langue arabe et de sa littérature dans les écoles en différentes phases selon les normes et les programmes modernes.
- Former des chercheurs aux connaissances scientifiques pour préparer des cadres qui ont une nouvelle vision de l'enseignement et de l'apprentissage et qui apprécient la réalité dans tous ses faits et spécificités sociales et culturelles.
- 3 -Former des experts pour évaluer les manuels, les pratiques pédagogiques, développer des méthodes scolaires et proposer des solutions aux problèmes éducatifs.
- Répondre au secteur économique et social par la nature de la formation qui accorde une grande attention à l'écrit (articles, lettres, rapports et correspondance) tels que les ministères et les médias.
- Préparer les chercheurs universitaires avec une expertise spécialisée qui leur permet de mener des recherches de terrain liées à la démarche plutôt que de s'en remettre à la simple théorisation et de poursuivre des études au niveau doctoral dans diverses disciplines littéraires.

6- Profils et compétences visés

Le projet du premier cycle vise à se concentrer sur l'obtention des aptitudes et capacités suivantes :

- Fournir aux étudiants les compétences scientifiques pour pratiquer l'analyse linguistique.
- La capacité de transférer les connaissances théoriques en applications en consolidant le lien entre la théorie et la pratique
- Acquérir la capacité d'enseignement en mettant l'accent sur les compétences en lecture et en écriture de manières nouvelles et différentes des contenus anciens et traditionnels.
- Initier les étudiants à la recherche dans le domaine de l'élaboration de méthodes et de l'évaluation.
- Doter les étudiants de compétences de recherche dans le domaine des études linguistiques liées à la recherche en littérature générale.

-7-Moyens locaux, régionaux et nationauxl'employabilité

La démarche dans ce projet découle du principe de la réussite du système d'enseignement universitaire, qui est censé atteindre un cadre qualitatif, au cas où les conditions pédagogiques et scientifiques fixées par les lois et les textes législatifs en la matière sont appliqués ; Ainsi, le titulaire d'une licence en Littérature arabe peut :

- Poursuivre les études en deuxième Cycle (Master)
- Répondre aux exigences du monde du travail dans le domaine de l'éducation, et aux différentes missions pédagogiques assurées par le Ministère de l'Education Nationale (conseiller pédagogique, parrain, assistant pédagogique, etc.)
- Il existe aussi une possibilité d'ouverture du champ de travail dans le domaine des médias et de la communication (presse écrite et audio, activation radio et télévision).
- Permettre à l'étudiant d'exercer diverses fonctions liées au domaine des activités culturelles (rôle de la culture, du théâtre, du tourisme, etc.).

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

وزارة التعليم العالي والبحث العلمي

قرار رقم 1003 المؤرخ في 13 أكتوبر 2015
يتضمن تأهيل الليسانس المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2015-2016
بجامعة باتنة 1

إن وزير التعليم العالي والبحث العلمي،

- بمقتضى القانون رقم 99-05 المؤرخ في 18 ذي الحجة عام 1419 الموافق 4 أبريل سنة 1999 والمتضمن القانون التوجيهي للتعليم العالي، المعدل والمتمم،
- وبمقتضى المرسوم الرئاسي رقم 15-125 المؤرخ في 25 رجب عام 1436 الموافق 14 مايو سنة 2015 والمتضمن تعيين أعضاء الحكومة، المعدل،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 89-136 المؤرخ في 29 ذي الحجة عام 1409 الموافق 1 غشت سنة 1989 والمتضمن إنشاء جامعة باتنة المعدل والمتمم،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 08-265 المؤرخ في 17 شعبان عام 1429 الموافق 19 غشت سنة 2008 والمتضمن نظام الدراسات للحصول على شهادة الليسانس وشهادة الماستر وشهادة الدكتوراه،
- وبمقتضى المرسوم التنفيذي رقم 13-77 المؤرخ في 18 ربيع الأول عام 1434 الموافق 30 يناير سنة 2013 الذي يحدد صلاحيات وزير التعليم العالي والبحث العلمي،
- وبمقتضى القرار رقم 167 المؤرخ في 13 أبريل سنة 2015 والمتضمن إنشاء اللجنة الوطنية للتأهيل وتشكيلاتها وصلاحياتها وسيرها،
- بناء على محضر اجتماع اللجنة الوطنية للتأهيل بتاريخ 26 جويلية 2015.

يقرر

المادة الأولى : تُؤهل الليسانس المفتوحة بعنوان السنة الجامعية 2015 - 2016 بجامعة باتنة 1، طبقا لملحق هذا القرار.

المادة 2 : يكلف المدير العام للتعليم والتكوين العالبيين ومدير جامعة باتنة 1، كل فيما يخصه بتطبيق هذا القرار الذي سينشر في النشرة الرسمية للتعليم العالي والبحث العلمي.

حرر بالجزائر في:.....

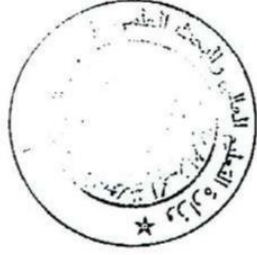
وزير التعليم العالي والبحث العلمي
وزير التعليم العالي والبحث العلمي

طاهر
الأستاذ: طاهر حيمر



ملحق:
تأهيل الليسانس
جامعة باتنة 1
السنة الجامعية 2015-2016

الميدان	الفرع	التخصص	طبيعة
لغة و أدب عربي	دراسات نقدية	نقد و دراسات أدبية	أ
	دراسات أدبية	أدب جزائري	أ
	دراسات لغوية	لسانيات عامة	أ



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1003 du 13 OCT 2015

portant habilitation de Licences ouvertes au titre de l'année universitaire 2015 - 2016
à l'université de Batna 1

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

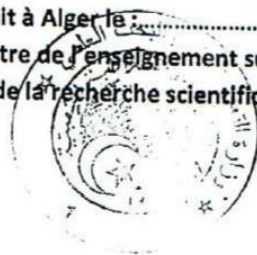
- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur;
- Vu le décret présidentiel n°15-125 du 25 Rajab 1436 correspondant au 14 mai 2015, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret exécutif n°89-136 du 1er août 1989, modifié et complété, portant création de l'université de Batna;
- Vu le décret exécutif n°08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique;
- Vu l'arrêté n°167 du 13 avril 2015 portant création, composition, attributions et fonctionnement de la commission nationale d'habilitation;
- Vu le Procès-Verbal de la réunion de la Commission Nationale d'Habilitation du 26 juillet 2015.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont habilitées, au titre de l'année universitaire 2015 - 2016, les licences dispensées à l'université de Batna 1 conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art.2 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation Supérieurs et le Recteur de l'Université de Batna 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger le
Le Ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique



Annexe:
Habilitation de licences
Université de Batna 1
Année universitaire 2015 – 2016

Domaine	Filière	Spécialité	Type
Langue et Littérature arabes	Etudes critiques	Critique et étude littéraires	A
	Etudes littéraires	Littérature algérienne	A
	Etudes linguistiques	Linguistique générale	A

